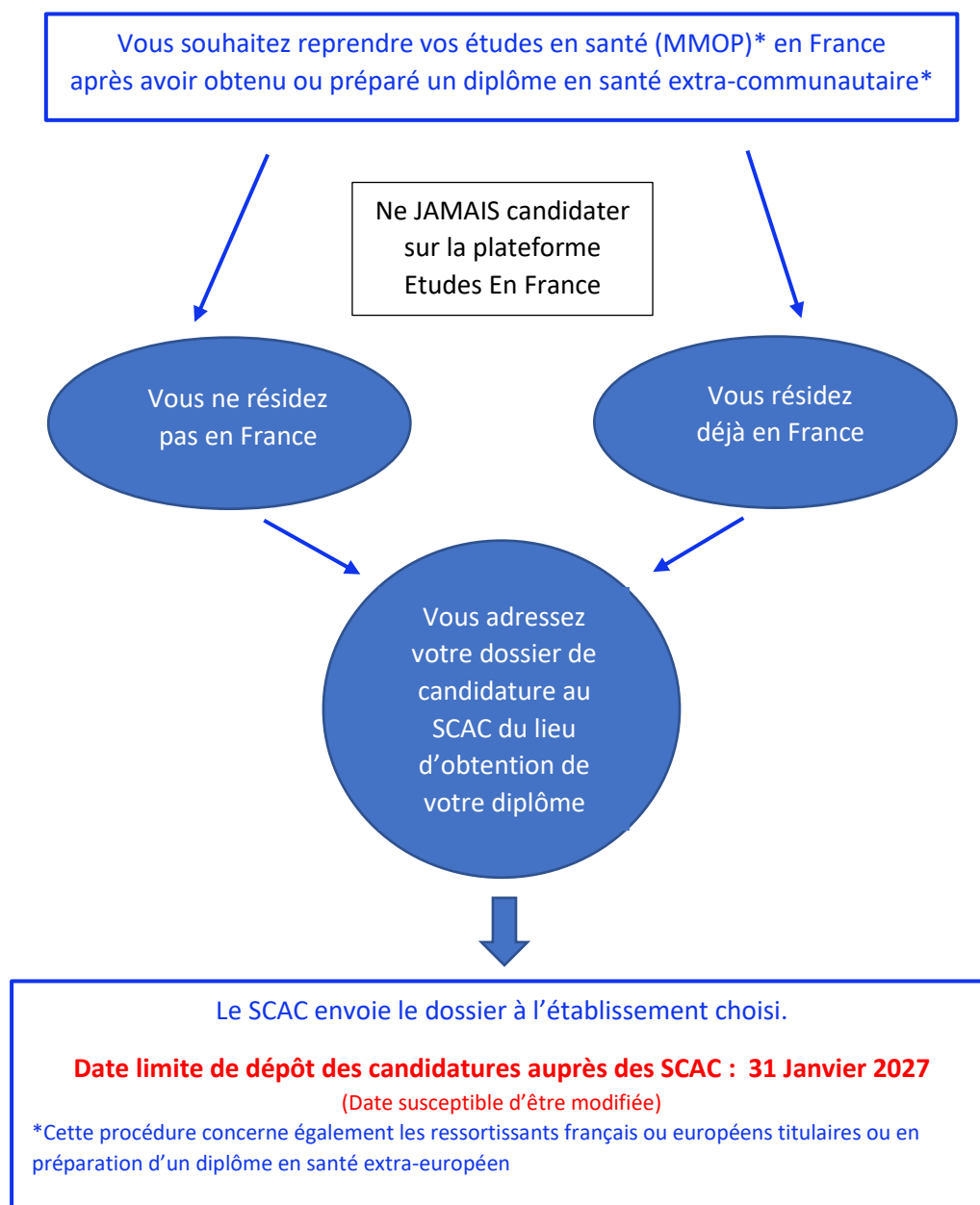


Procédure de DISPENSE D'ÉTUDES en SANTÉ

concernant les candidats titulaires ou en préparation de titres ou diplômes en SANTÉ hors UE

(accès direct en 1er cycle des études de santé en France selon l'arrêté du 13 décembre 2019)

Mail contact pour les candidats : international.inscription-sante@univ-nantes.fr



*MMOP = Filières Médecine – Maïeutique - Odontologie - Pharmacie

▪ **ATTENTION** : Les titres ou diplômes obtenus à l'étranger devront être traduits et/ou authentifiés par un traducteur officiel

▪ **NIVEAU de FRANÇAIS** : Le TCF est obligatoire (notes minimum requises sont de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite et 400/699 au QCM).

Ne sont pas concernés par ce test les candidats titulaires du **DALF (C1 ou C2) ou DELF B2** (avec un score minimum de 65/100), et les ressortissants de certains pays où le **français est la langue officielle à titre exclusif**.

▪ **ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION** : elles sont **obligatoires** et se déroulent en **présentiel** à l'UFR de Médecine de Nantes durant la dernière semaine de juin (pas de distanciel possible).

Il est impératif de prendre vos dispositions (visa) afin d'être présent le jour de la convocation.

▪ **DISPENSES D'ÉTUDES** : si vous êtes admis en 1er cycle des études de santé, vous pourrez déposer une demande de dispenses d'années d'études qui fera l'objet d'un nouvel examen de vérification des connaissances.